



Accompagnement des personnes en situation de handicap psychique : SAVS et soins



Journée CREAL – 28 juin 2012
Palais des Congrès - Pontivy





Le SAVS de la Fondation

- Origine :

- Schéma départemental
- Réorganisation hospitalière
- Reconnaissance du handicap psychique
- Une population identifiée

- Actuellement

- 65 places (50 puis 15)
- 90 personnes accompagnées
- 9.7 ETP dont 8 TSE
 - ES, CESF, ASS, ME, AMP
- Secteur ouest des Cotes d'Armor
- Deux sites
- Ouverture 365 jours/an





Psychiatrie et SAVS

- Un accompagnement centré sur le projet de la personne, ses souhaits au-delà de la maladie
- Intervention dans de multiples domaines
- Les conséquences de la maladie génèrent le handicap = notre mission
- Psychiatrie permet la vie de la personne hors établissement, le SAVS vise son intégration sociale





Lien SAVS et Soins

- Des rencontres régulières
 - Synthèse projet au SAVS
 - Réunion hebdomadaire en hôpital de jour
 - Invitation par les structures sanitaires
- Des actions en faveur du soin
 - Veille, dépistage des troubles
 - Aide pour le traitement
 - Orientation vers les structures de soins





Pratiques éducatives

- Adaptation permanente aux fluctuations
- Des notions importantes :
 - Le temps
 - L'écoute
 - L'observation
 - Le projet
- Compétences et connaissances multiples pour des projets très diversifiés
 - Équipe pluri professionnelle
 - Formation
 - Partenariat
 - Temps d'échanges (analyse de pratique, réunions)





Les difficultés

- A l'ouverture, un sentiment pour les équipes de CMP d'être écartées
- Des points de vue différents entre maladie et handicap
 - Des prises de risques
 - Notre refus d'être informé de l'histoire de la personne par le secteur psychiatrique
- Les personnes insuffisamment stabilisées





Les avantages

- Une diminution des hospitalisations
- De nouvelles perspectives pour les personnes accompagnées
- Des interventions qui ne se limitent pas au domicile
- Une coordination des actions
- Lien différent avec le psychiatre
- Des projets qui n'auraient pas existé....





SAVS et soins somatiques

- Intervention du SAVS pour le dépistage, accompagnement et suivi :
 - ORL, dentiste, ophtalmo, gynéco, pédicure...
- Lien médecin traitant qui est informé de l'accompagnement
- Accompagnement fin de vie
- Actions de prévention en lien avec des partenaires





SAVS et milieu associatif

- Partenariat privilégié avec les GEM, créateurs de lien social :
 - Actions communes favorisant l'intégration
 - Décentralisation d'activités
- Mais aussi :
 - Liens avec les associations locales
 - Développement de partenariat pour faciliter l'accueil en milieu associatif





Différence GEM et CATTP

- Un GEM est tout sauf un CATTP
- Le CATTP est une modalité d'hospitalisation en psychiatrie, c'est un centre de soins.
- Un GEM est une association regroupant des adhérents ayant des difficultés psychiques.
- Le SAVS oriente vers le GEM, jamais vers le CATTP (pas notre compétence).





Conclusion

- Le SAVS donne une nouvelle place à la personne sielle le souhaite
- Il ne peut intervenir seul
- La qualité du lien entre le SAVS, le soin et plus largement les différents partenaires est déterminante
- La formalisation du partenariat permet de faciliter la coordination des actions

